

> CALENDRIERS ET THEMES DES STAGES ORGANISES A L'U.D. DE LENS EN 2007

> Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Durée :	5 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des forces dans l'entreprise - Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action - Le syndiqué, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT FO et les organisations syndicales internationales - L'histoire du mouvement syndical et de la CGT FO - L'action syndicale revendicative - Organisation et répartition du travail syndical - L'actualité sociale, économique et syndicale
Public :	Tous les adhérents qui portent un intérêt à l'activité du syndicat
Effectif :	20 stagiaires maximum
Lieu :	BOULOGNE SUR MER
Dates :	Du 22 au 26 JANVIER
Lieu :	UD
Dates :	Du 19 au 23 FEVRIER Du 26 au 30 MARS Du 04 au 08 JUIN Du 24 au 28 SEPTEMBRE Du 19 au 23 NOVEMBRE (Réservé aux Cadres)

> Application du Droit du Travail

Durée :	3 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Survol historique du droit du travail - Hiérarchie des normes juridiques - Organisation judiciaire française - Utilisation de la convention collective et du code du travail - Rôle et intervention des DP et membres CHSCT et des Conseillers du salarié - Mises en pratique à partir de cas concrets
Public :	Réservé en priorité aux DP, aux membres du CHSCT, aux conseillers du salarié et aux camarades fonctionnaires défendant des salariés sous contrat du privé et aux Militants ayant suivi un stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».
Effectif :	15 stagiaires maximum
Lieu :	UD
Dates :	Du 06 au 08 NOVEMBRE

> Rôle et Fonctionnement du Comité d'Entreprise

Durée :	5 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - L'histoire des Comités d'entreprise - La réunion du CE - Le fonctionnement du CE - Les moyens du Comité d'entreprise - Les activités sociales et culturelles - Le rôle économique du CE - Le recours aux experts
Public :	Etre membre titulaire du Comité d'Entreprise, inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS, et avoir suivi le stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».
Impératif :	Le principe de la prise en charge de la perte de salaire par l'employeur et des frais du stage par le CE doit être acquis au préalable
Effectif :	15 stagiaires maximum
Lieu :	UD
Dates :	Du 26 au 30 NOVEMBRE

> Insertion des Personnes Handicapées en milieu ordinaire de travail

Durée :	4 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - L' historique du handicap - Les positions de Force Ouvrière sur le sujet - Les structures d'accompagnement et les aides financières possibles pour l'ensemble des personnes concernées - Le rôle des institutions représentatives du personnel - La médecine du travail - Les prestations de la branche maladie ainsi que de la branche accidents du travail et des maladies professionnelles
Public :	Tous les adhérents
Effectif :	15 stagiaires minimum
Lieu :	UD
Dates :	Du 23 au 26 OCTOBRE • LES PERTES DE SALAIRES NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE • UN REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT PAR SYNDICAT

> Informer et communiquer

Durée :	3 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Le but d'informer et de communiquer - La différence entre informer et communiquer - Lire et écouter et comprendre - Exprimer les réclamations et les revendications - Les moyens actuels et rapides pour informer et communiquer
Public :	Militants ayant suivi un stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».
Effectif :	15 stagiaires maximum
Lieu :	UD
Dates :	Du 04 au 06 DECEMBRE

> Rôle et Fonctionnement du C.H.S.C.T

Durée :	5 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Le CHSCT source de revendications - Le CHSCT et les organismes de prévention - Le CHSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles - Le CHSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail
Effectif :	15 stagiaires maximum
Public :	Militants ayant suivi un stage « découverte FO », et être membre titulaire du CHSCT ou délégué du personnel investi des missions de CHSCT
Impératif :	Etre pris en charge par l'employeur
Lieu :	UD
Dates :	Du 19 au 23 MARS Du 01 au 05 OCTOBRE
Conditions Particulières :	En vertu de l'article L236-10 du Code du Travail, le financement de ce stage est à la charge de l'employeur : la rémunération de l'organisme de formation soit 249 € x 5 jours plus les frais de séjour soit 83.86 € x 5 jours, les frais de repas, plus les frais de transport à concurrence du tarif 2 ^{ème} classe SNCF, cela dans les entreprises de + 300 salariés. Pour les - 300 salariés : stage facturé sur 3 jours et 2 jours pris en charge par la Confédération sous réserve de réactualisation

> Rôle et responsabilités des Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales

Durée :	5 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Les syndiqués - La création du syndicat ou le renouvellement de ses instances - Rôle et responsabilités des Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales - La gestion de la trésorerie syndicale - Les élections professionnelles et la représentativité syndicale - Les outils indispensables au syndicat - Le cahier de revendications
Public :	Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales ayant suivi un stage « découverte FO et moyen d'action du syndicat ».
Effectif :	15 stagiaires maximum
Lieu :	UD
Dates :	Du 23 au 27 AVRIL

> Syndicalisation et développement du syndicat

Durée :	5 jours
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'entreprise, améliorer le fonctionnement du syndicat - Préparer le plan de syndicalisation - Fixer les objectifs de syndicalisation - Communiquer pour développer le syndicat, faire adhérer
Public :	Tous les militants et en particulier les Secrétaires et Trésoriers ayant suivi le stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat » et si possible le stage « Communication Syndicale ».
Effectif :	15 stagiaires maximum
Lieu :	UD
Dates :	Du 10 au 14 SEPTEMBRE